

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-027

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13216

Situation : Cimetière BILLY

Division : 10 / Carré : D / Allée : 5 - Empl : 13

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,

**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**VU** la demande présentée par Madame VILLARD Léone domiciliée, 17 rue du Général Leclerc, 94510 La Queue-en-Brie, mandataire de BOUAMRANE Amara domicilié, 12 rue André Faucher 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 11030 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 30 ans.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 02 avril 2021 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 01 avril 2051 pour une durée de trente ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/208 du 22 décembre 2022

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 09 JAN. 2023

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le

Pour le Maire,  
L'Adjointe au Maire,  
  
Mariam CISSÉ